

Compte rendu du Comité de Programmation Du 24 septembre 2019

Collège public

Membres publics titulaires		Membres publics suppléants	
Madame Martine ALYRE	Présente	Monsieur Pierre LEROY	Présent
Monsieur Christian GROSSAN	Excusé	Monsieur Jean-Paul HOFFMANN	Présent
Monsieur Maurice DUFOUR	Présent	Monsieur Gérard FROMM	Excusé
Monsieur Jean CONREAUX	Présent	Monsieur Camille FAURE	Excusé
Monsieur Jean Louis PONCET	Excusé	Monsieur Jacques BONNARDEL	Présent
Madame Laura FOURNIER	Excusée	Monsieur Jean-Luc BRUN	Excusé
Monsieur Hervé BUISSON	Absent	Monsieur Jean-Michel TIROLE	Absent
Monsieur Emmanuel SILVESTRE	Absent	Monsieur Vincent BONNARDEL	Absent
Monsieur François PHILIP	Excusé		

Publics 5 / 9 voix délibérantes

Collège privé

Membres privés titulaires		Membres privés suppléants	
Monsieur Jacques DEMOULIN	Présent	Monsieur Jean-Pierre LAMIRAL	Excusé
Monsieur Luc MARCHELLO	Présent	Monsieur Nassire HADJOUT	Présent
Monsieur Joël PRUVOT	Présent	Madame Nathalie MARTIN	Excusée
Madame Dominique BAYARD	Présente	Monsieur Michel ROUSSEAU	Excusé
Madame Claire ANDRES	Excusée	Monsieur Alexandre GOYET	Excusé
Madame Miren KERBRAT	Présente	Madame Myriam JAMAL	Excusée
Madame Carine PIONETTI	Présente	Madame Claire MARCOZ	Excusée
Monsieur Olivier ANTOYE	Excusé	Madame Bénédicte MAZAS	Excusée
Madame Marion DOUARCHE	Excusée	Monsieur Nicolas BERGER	Absent
Monsieur Samuel LAVERGNE	Excusé	Monsieur Jean-François ALBRAND	Excusé

Privés 6 / 10 voix délibérantes

Membre invité présent : Madame Anne Marie FORGEOUX, Conseillère régionale et Robert GENTILI, Chargé de projets territoires des Hautes-Alpes - Service Biodiversité, Parcs et Territoires Ruraux, Région SUD.

Participant à la réunion : Daphné KHALIFA, PETR du Briançonnais, des Ecrins, du Guillestrois et du Queyras, Aline BONJOUR et Caroline MACLE, GAL Pays du Grand Briançonnais

La règle du double quorum prévoyant que la moitié des 19 membres du Comité de programmation ayant voix délibérante soit présente et que parmi ces membres présents, au moins la moitié soit des membres du collège privé, est ainsi vérifiée.

Nombre de partenaires publics et privés obligatoires pour obtenir le quorum : 10

Nombre de membres présents ayant voix délibérante : 11

Nombre de partenaires privés obligatoires pour obtenir le double quorum : 5

Nombre de partenaires privés présents ayant voix délibérante : 6

En date du 25 septembre 2019, le comité de programmation du GAL Pays du Grand Briançonnais s'est tenu dans la salle du marché couvert à l'Argentière – La Bessée. Madame Martine ALYRE, Présidente du comité de programmation, ouvre la séance à 17h15.

La règle du double quorum est vérifiée. Sont présents à l'ouverture de la séance et ayant droit de vote, 5 membres du collège public et 6 membres du collège privé.

Ordre du jour :

1/ Projet pour sélection, programmation et déprogrammation

- FA7 – Association Les Enseignes de Briançon - Application digitale mobile en faveur du dynamisme économique du grand Briançonnais
- FA6 - SARL Acanthel – Acquisition d'une machine de découpe et gravure laser
- FA6 – David Monnet – Développement d'une activité apicole
- FA6 – SARL Atelier Alpin Fromagerie de la Durance – Mise en place d'un distributeur automatique

2/ Programmation de la mesure 19.4 – Animation 2019

3/ Nouveaux projets présentés en opportunité

- FA6 – Association Centre Briançonnais de Géologie Alpine - De la Pierre à l'Etoile : Mise en lumière des richesses patrimoniales géologiques et scientifiques du territoire
- FA8 – Centre Norbert Elias - OduS : Mutualiser l'information culturelle
- FA2 – Association Environnement et Solidarité - Défi des familles à énergie et mobilité positives

4/ Modification de comptes rendus de comités de programmation et d'un projet

5/ Restitution de l'évaluation à mi-parcours du programme LEADER

6/ Ouverture d'appels à projet et du soutien préparatoire pour la coopération

7/ Informations diverses - Projets de coopération en émergence

L'ordre du jour est modifié en son point 4 « Modification de comptes rendus de comités de programmation » par l'ajout « et d'un projet ».

1/ Projet pour sélection, programmation et déprogrammation

Document mis à disposition :

Une feuille de route pour sélectionner les projets retenus lors des deniers comités qui ont passé toutes les étapes d'instruction et obtenu une note suffisante.

Application digitale mobile en faveur du dynamisme économique du grand Briançonnais
Association Les Enseignes de Briançon

FICHE ACTION 7

Ce projet a été présenté pour opportunité le 27 septembre 2018.
 Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 27/40, soit supérieure à la note minimale de 25/40 à atteindre. Le dossier est classé au 1^{er} rang, seul dans son lot.

Nom du porteur	Note obtenue	Classement
Association Les Enseignes de Briançon – Lot 16	25/40	1

La participation financière de la Région a été votée le 26 juin 2019.
 Les dépenses prévisionnelles retenues sont présentées dans le tableau suivant :

Postes de dépenses	Montants présentés	Montants retenus
Communication	2 944,78 €	1 781,39 €
Frais salariaux	25 005,31 €	23 405,19 €
Coûts indirects	3 750,80 €	3 510,78 €
Prestation de service	54 810,00 €	51 302,64 €
Coût total du projet	86 510,89 €	
Assiette éligible		80 000,00 €

Le plan de financement arrêté est le suivant :

Plan de financement	
Taux de financement public	90 %
Montant aide publique	72 000,00 €
Financier	Montant
Région SUD	28 800,00 €
FEADER	43 200,00 €
Autofinancement	14 510,89 €

La Présidente met au vote le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	11 (dont 5 membres du collège public et 6 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	0
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	11

Décision du comité de programmation :

Vote Avis Favorable pour sélection et programmation de 43 200 € de FEADER

**Acquisition d'une machine de découpe et gravure laser
SARL Acanthernel**

FICHE ACTION 6

Ce projet a été présenté pour opportunité le 07 février 2019.
Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 28/40, soit supérieure à la note minimale de 25/40 à atteindre. Le dossier est classé au 1^{er} rang dans son lot.

Nom du porteur	Note obtenue	Classement
SARL Acanthernel – Lot 18	28/40	1

La participation financière de la Région a été votée le 26 juin 2019.
Les dépenses prévisionnelles retenues sont présentées dans le tableau suivant :

Postes de dépenses	Montants présentés	Montants retenus
Equipement et matériel	59 100,24 €	59 100,24 €
Frais salariaux	13 669,08 €	13 669,08 €
Coûts indirects	2 050,36 €	2 050,36 €
Coût total du projet	74 819,68 €	
Assiette éligible		74 819,68 €

Le plan de financement arrêté est le suivant :

Plan de financement	
Taux de financement public	20 %
Montant aide publique	14 963,92 €
Financier	Montant
Région SUD	5 985,57 €
FEADER	8 978,35 €
Autofinancement	59 855,76 €

La Présidente met au vote le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	11 (dont 5 membres du collège public et 6 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	0
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	11

Décision du comité de programmation :

Vote Avis Favorable pour sélection et programmation de 8 978,35 € de FEADER

Développement d'une activité apicole
David Monnet

FICHE ACTION 6

Ce projet a été présenté pour opportunité le 07 février 2019.
Lors de son instruction, le dossier a obtenu la note de 25/40, soit égale à la note minimale de 25/40 à atteindre. Le dossier est classé au 2nd rang dans son lot.

Nom du porteur	Note obtenue	Classement
David Monnet – Lot 18	25/40	2

La participation financière de la Région a été votée le 26 juin 2019.
Les dépenses prévisionnelles retenues sont présentées dans le tableau suivant :

Postes de dépenses	Montants présentés	Montants retenus
Equipement et matériel	113 976,47 €	66 378,43 €
Aménagement et travaux	17 104,74 €	13 621,57 €
Coût total du projet	131 081,21 €	
Assiette éligible		80 000,00 €

Le plan de financement arrêté est le suivant :

Plan de financement	
Taux de financement public	40%
Montant aide publique	32 000,00 €
Financier	Montant
Région SUD	12 800,00 €
FEADER	19 200,00 €
Autofinancement	99 081,21 €

La Présidente met au vote le montant FEADER à programmer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	11 (dont 5 membres du collège public et 6 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	0
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	11

Décision du comité de programmation :

Vote Avis Favorable pour sélection et programmation de 19 200 € de FEADER

Le comité demande à la gestionnaire de rappeler comment sont définis le taux d'aides publiques par projet.

Dans la mesure où les aides affectent les échanges entre les états membres et favorisent certaines entreprises (au sens du droit européen c'est-à-dire toute entité exerçant une activité économique), les aides accordées par les états au moyen de ressources d'état sont incompatibles avec le marché intérieur.

Cependant sont prévues des dérogations à ce principe d'incompatibilité : tout un ensemble de règlements, d'encadrement, de lignes directrices fixant les critères de comptabilité des aides d'état avec le marché intérieur ont été élaborés.

L'application de ces règlements et régimes d'aides d'état agit sur le taux d'aide publique du projet LEADER qui peut varier de 20% à 90 %.

Projet pour déprogrammation :

**Mise en place d'un distributeur automatique
SARL Atelier Alpin Fromagerie de la Durance**

FICHE ACTION 6

Ce projet a été présenté pour opportunité le 08 novembre 2017 puis programmé le 27 septembre 2018.

La participation financière de la Région a été votée le 29 juin 2018.

La subvention portait sur un deuxième distributeur de fromage ; le premier équipement ayant eu des dysfonctionnements et un mauvais service après-vente, la gérante n'investira pas dans un second distributeur. Elle renonce ainsi à sa demande de subvention.

Plan de financement	
Taux de financement public	20%
Montant aide publique	4 612,17 €
Financier	Montant
Région SUD	1 844,86 €
FEADER	2 767,29 €

La Présidente met au vote le montant FEADER à déprogrammer.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	11 (dont 5 membres du collège public et 6 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	0
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	11

Décision du comité de programmation :

Vote Avis Favorable pour la déprogrammation de 2 767,29 € de FEADER

2/ Programmation de la mesure 19.4 – Animation 2019

Comme chaque année le PETR fait une demande de subvention auprès du service FEADER de la Région pour les frais d'animation du programme par l'équipe technique LEADER.

Des dépenses sur le budget 2019 n'ont pas été retenues alors qu'elles sont éligibles. Nous en avons été informés en août 2019, une fois les dépenses engagées depuis 8 mois.

Nous avons demandé au service FEADER à ce que notre demande de subvention soit reconsidérée, et le cas échéant de demander à la Région de revoter sa participation financière. Nous avons eu un échange téléphonique confirmant l'erreur et attendons un retour écrit sur la marche à suivre.

En l'état, il est proposé de reporter au prochain comité la programmation du FEADER pour l'animation 2019, puisque son montant peut être modifié.

Les membres du comité espèrent que la solution la plus simple pour chaque service sera trouvée.

3/ Nouveau projet présenté en opportunité

De la Pierre à l'Etoile : Mise en lumière des richesses patrimoniales géologiques et scientifiques du territoire

Association Centre Briançonnais de Géologie Alpine

FICHE ACTION 6

Objectifs :

- Développer l'attractivité de la Maison de la Géologie et du Géoparc
- Pérenniser des emplois
- Enrichir l'offre de tourisme scientifique et mettre en réseau les acteurs du tourisme scientifique
- Doter la MGG de « produits touristiques », d'outils pédagogiques et de supports de communication capables de promouvoir les richesses géologiques et scientifiques locales auprès des habitants

Actions :

- Ouverture et animation d'un planétarium
- Edition d'un livre « Prestige » des sites géologiques du territoire
- Création d'événements pédagogiques spécialisés et fédérateurs
- Développement d'outils pédagogiques et de supports de communication

Coût total du projet : 91 634 TTC (montant éligible maximum : 80 000 €)

Frais salariaux + coûts indirects	41 100 €	Prestation coordination	17 700 €
Frais de déplacements	1 050 €	Communication	21 364 €
Equipements matériels et logiciel informatique	9 620 €	Formation	800 €

Questions/Réponses avec le porteur :

Les premières demandes portent sur la spécificité du planétarium par rapport à ceux existant en France et où se trouve le plus proche équipement similaire. Le planétarium ne sera probablement pas de même qualité que celui de Paris, mais il sera plus humain ; on pourra sortir du planétarium et voir les étoiles en vrai car il y a peu de pollution lumineuse. Une quarantaine de places permettra l'accueil de groupes dont des scolaires. A ce jour, il n'existe pas d'autre structure sur le Grand Briançonnais ; à Bouchier, c'est un observatoire. Avoir de la concurrence ne serait pas un frein puisqu'il y a vraiment une demande à laquelle répondre. D'autre part, chaque scénario est défini par planétarium ce qui les personnalise. Plusieurs animations sont envisagées pour la Maison de la géologie ne portant pas uniquement sur les étoiles.

Les visites de la maison de la géologie ne sont pas toutes guidées. Il est proposé de fonctionner avec des audioguides. Ceci a déjà été testé avec de petits audioguide peu coûteux. (et peu durables). Le rapport humain reste toutefois privilégié.

Une dernière demande concerne le financement du projet après l'aide LEADER. L'entrée au planétarium sera payante. Le porteur a une trésorerie d'avance.

Débat et vote :

Des interrogations perdurent sur le calendrier de réalisation du projet et le financement du fonctionnement. Le planétarium sera construit par la Commune de Puy Saint André, propriétaire du terrain. La livraison de l'équipement est prévue pour 2020, avant le démarrage des animations par la maison de la géologie. Des membres souhaitent que ce calendrier soit confirmé.

Il est rappelé le dynamisme et l'engouement de l'équipe de la Maison de la Géologie et qu'aux vus des retombées économiques et du souci de bien gérer l'activité de l'établissement, ce sont de bons gestionnaires.

Réponse aux critères obligatoires d'opportunité :	
Cohérence par rapport à la stratégie du GAL :	Oui
Pertinence territoriale démontrée :	Oui

La Présidente met ce projet au vote pour l'opportunité.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	11 (dont 5 membres du collège public et 6 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	11
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	4
Avis favorable	7

Décision du comité de programmation : *Vote Avis d'opportunité favorable*

Position de la Région : Favorable

C'est une façon d'encourager au développement du tourisme scientifique qui a un potentiel dans le Briançonnais

Carine Pionetti quitte la séance

Objectifs :

Optimiser l'écosystème de l'information culturelle
 Participer à la transition numérique du territoire (formation et médiation)
 Mettre la science au service du territoire
 Transformer les écosystèmes numériques

Actions :

Développer des technologies pour partager l'information
 Communiquer et animer
 Sensibiliser aux enjeux du numérique
 Produire de la connaissance (observatoire culturel)

Coût total du projet : 100 254 €			
Frais salariaux + coûts indirects	43 654 €	Prestations : - développement du logiciel - communication et médiation - consulting	32 000 €
Frais déplacement, restauration, hébergement	1 700 €		13 500 € 5 000 €
Frais de bouche, location de salle, matériel	1 400 €	Communication	3 000 €

Questions/Réponses avec le porteur :

Il est demandé si les données renseignées sur la plateforme seront évaluées sur leur qualité. Non ce ne sera pas l'objectif d'indiquer si les activités culturelles annoncées plaisent.

Les frais salariaux concernent deux personnes à temps partiel sur 13 mois. Après cette période, il est envisagé de poursuivre le travail via le développement du logiciel dans d'autres territoires en région, France et Italie.

Le projet prévoit de définir un modèle économique pour assurer le fonctionnement de la plateforme et sa pérennité.

Des questions portent sur les partenaires associés au projet et sur la manière d'utiliser concrètement l'outil par les usagers locaux. Le travail a démarré avec plusieurs acteurs : L'office de tourisme de Vallouise, Le Petit Oiseau, le théâtre du Briançonnais, ... : chacun gère la donnée différemment donc ce fut intéressant de faire des essais avec eux. Les autres acteurs de tout secteurs seront ensuite sollicités.

Ce que l'outil peut apporter aux associations est une base de données qui permettra une meilleure efficacité de diffusion de l'information. Les structures sans personnel affecté à la communication trouveront via l'outil la possibilité de diffuser gratuitement la tenue de leur événement et pourront également extraire des informations sur les animations enregistrées. L'information sera organisée et disponible.

L'outil ne viendra pas remplacer Apidae ou Culturo mais il sera complémentaire et répondra à des limites repérées sur les autres plateformes.

Débat et vote :

Des compléments de présentation du projet sont apportés pour mieux comprendre comment ont émergé les besoins de concevoir cet outil et comment il contribuera à collecter et promouvoir les informations sur les spectacles vivants.

Il est noté que cette opération contribuera à aider les petites structures à mieux se faire connaître. Il est rappelé également la demande récurrente d'avoir un agenda culturel commun sur le territoire. La venue d'universitaires doit être soutenue ; il faut profiter d'être un territoire expérimental et d'apporter un volet interactif par le spectateur. Certains membres du comité demeurent partagés sur le sujet.

Réponse aux critères obligatoires d'opportunité :	
Cohérence par rapport à la stratégie du GAL :	Oui
Pertinence territoriale démontrée :	Oui

La Présidente met ce projet au vote pour l'opportunité.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	10 (dont 5 membres du collège public et 5 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	0
Nombre de voix exprimées	10
Avis défavorable	4
Avis favorable sous réserve	4
Avis favorable	2

Décision du comité de programmation : Vote Avis d'opportunité favorable sous réserve

Il est demandé au porteur de fournir une note de présentation complémentaire du projet pour faciliter sa compréhension (voir annexe au compte rendu).

Position de la Région : Favorable

Les réponses ont été apportées aux demandes.

Objectifs :

Proposer à familles/foyers de relever un défi visant à réduire leur consommation énergétique au sein de leur foyer et lors de leurs déplacements

Actions :

- Elaboration de la campagne de recrutement et du kit de sensibilisation aux économies d'énergies
- Constitution des partenariats opérationnels avec les acteurs relais
- Recrutement et constitution des équipes (5 à 10 familles)
- Organisation et animation d'événements festifs et conviviaux
- Mesures des consommations et des économies d'énergies réalisées
- Accompagnement des capitaines d'équipes (et si besoin des familles) tout au long du défi

Coût total du projet :			
Frais salariaux + coûts indirects	18 006 €	Prestations de services et frais bouche	2 800 €
Frais de déplacement, restauration	394 €	Communication	4 100 €

Questions/Réponses avec le porteur :

La directrice est interrogée sur le type de critères fixés au départ pour évaluer la consommation. Des outils sont déjà définis (mis à jour tous les ans) sur lesquels l'équipe d'animation s'appuiera.

Il est demandé comment s'effectue le contrôle au sein du foyer : l'intervention est faite sur base du volontariat, des réunions peuvent être organisées à domicile ou dans lieu défini afin de mettre en commun les démarches et les résultats/progress. Les rencontres se font à tour de rôle dans chaque foyer. Une forme de parrainage peut être mis en place.

Une autre question porte sur la méthode de recrutement des familles : l'« appel à candidature » sera diffusé par le biais d'acteurs relais touchant les particuliers, les associations mais aussi le monde de l'entreprise.

La communication sera générale, via la newsletter et les communications auprès des Communes, des réseaux sociaux et des partenaires.

Les participants seront recrutés de manière à avoir un groupe hétérogène, d'âges variés, de différents habitats, ...

Pour le volet mobilité, l'analyse sera plus dure mais par exemple des mesures du nombre de jours d'utilisation de transports en commun, de covoiturage... pourront être faites.

Débat et vote :

Aucune observation complémentaire n'est formulée

Réponse aux critères obligatoires d'opportunité :

Coherence par rapport à la stratégie du GAL :	Oui
Pertinence territoriale démontrée :	Oui

La Présidente met ce projet au vote pour l'opportunité.

Nombre de membres ayant droit de vote avant conflit d'intérêt	10 (dont 5 membres du collège public et 5 membres du collège privé)
Conflit d'intérêt	1
Nombre de voix exprimées	9
Avis défavorable	0
Avis favorable sous réserve	0
Avis favorable	9

Décision du comité de programmation : Vote Avis d'opportunité favorable à l'unanimité

Position de la Région : Favorable

4/ Modification de comptes rendus de comités de programmation et d'un projet

Modification de comptes rendus :

Les comptes rendus des comités du 07 février et du 25 avril ont été modifiés afin de préciser que les modifications de plafonds de dépenses éligibles sont à prendre en compte à l'ouverture des appels à projet et non à la date du comité où nous avons acté ces modifications.

Modification de projet :

**Mise en place d'une borne éco-compteur et de mobiliers urbains
pour favoriser la mobilité douce de Briançon
Ville de Briançon**

FICHE ACTION 3

Une demande de modification du projet de la Ville de Briançon a été adressée à l'équipe technique du GAL.

Le règlement intérieur prévoit de soumettre à nouveau au vote un projet s'il est constaté un écart financier de plus de 10% entre le coût total initial de l'opération et le nouveau montant. Plusieurs changements sont demandés ; l'impact financier engendrerait un écart de plus de 10%. Les deux tableaux suivant présentent les dépenses de la demande de subvention initiale puis la nouvelle proposition avec la suppression de trois dépenses et l'ajout d'une étude :

Demande initiale	
Dépense	Montant
Fourniture et arceaux vélos	4 802,40 €
Mobilier (table octogonale + abri vélo)	8 980,00 €
Table d'orientation	4 942,79 €
Eco compteur	7 086,00 €
Etude de jalonnement	15 600,00 €
Etude d'aménagement pistes cyclables	12 000,00 €
TOTAL	53 411,19 €

Nouvelle demande	
Dépense	Montant
Fourniture et arceaux vélos	4 802,40 €
Mobilier (table octogonale + abri vélo)	8 980,00 €
Table d'orientation	4 942,79 €
Eco compteur	7 086,00 €
Etude de jalonnement	15 600,00 €
Etude d'aménagement pistes cyclables	12 000,00 €
Etude de marché sur la location de VAE moyenne ou longue durée sur la Commune de Briançon	55 055,00 €
TOTAL <i>Plafond de l'appel à projet 60 000 €</i>	76 063,79 € <i>Assiette éligible : 60 000 €</i>

Les membres du comité ont bien pris note des dépenses retirées du projet puisqu'elles sont éligibles à une autre demande de subvention faite par la Ville de Briançon.

La nouvelle dépense proposée est considérée comme trop coûteuse au point de devenir l'action principale de l'opération. Le projet est dénaturé par rapport à la proposition initiale. Il est proposé de faire une nouvelle demande de subvention.

Le comité rend à un avis défavorable à l'ajout d'une étude de marché sur la location de VAE au projet de « Mise en place d'une borne éco-compteur et de mobiliers urbains pour favoriser la mobilité douce de Briançon ».

5/ Restitution de l'évaluation à mi-parcours du programme LEADER

Ce point est reporté à une prochaine réunion.

6/ Ouverture d'appels à projet et du soutien préparatoire pour la coopération

Nous avons atteint 47% de consommation quand il reste encore deux bonnes années pour sélectionner des projets.

Certaines enveloppes de fiches action sont épuisées tel que l'indique le tableau suivant :

FA	Montant enveloppe	Montant programmé	Montant en cours d'instruction	Montant prévisionnel FEADER restant	%	Projets en émergence
1 Habitat	15 498,39	15 498,39	0,00	0,00	0	AAP CLOS
2 Energie	46 450,41	0,00	13 662,00	32 788,41	71	SyME 05
3 Mobilité	126 376,20	0,00	32 400,00	93 976,20	74	Auto partage, Covoiturage organisé
4 Compétences	131 989,80	0,00	26 946,00	63 876,15	48	-
5 Transmission	78 475,06	78 475,06	0,00	0,00	0	AAP CLOS
6 Entreprises	173 019,00	117 550,50	59 400,00	0,00	0	AAP CLOS en émergence : Auberge Eygliers
7 Conso locale	223 175,00	125 331,14	43 116,84	54 727,02	44	À voir suite atelier média des acteurs sur l'alimentation
8 Tourisme	150 016,14	61 200,00	86 400,00	2 416,14	2	En émergence : projets portés par les offices de tourisme, EDSB, réseau NSE pour le tourisme scientifique
9 Coopé	180 000,00	0,00	0,00	180 000,00	100	Plusieurs projets voir point 7
TOTAL	1 125 000	439 222,74	261 924,84	427 783,92	38	

Sont en cours les appels à projets des fiches action : 2, 4, 7, 8 et 9.

Sont clos : 1, 5 et 6 (plus de financement) 3 (il reste de quoi financer un gros projet (max 100 000 € à 90% aides publiques / ou plusieurs projets moins coûteux ou moins aidés).

Il est validé de laisser en l'état les appels à projet en cours et ceux clos. Pour la mobilité, il faut se rapprocher des porteurs de projet potentiels pour connaître leurs projets en émergence et leurs échéances.

Si nécessaire, une cloture anticiper des appels à projet en cours se fera, puis une modification de la maquette financière pour abonder les enveloppes financières des fiches action le nécessitant et enfin une réouverture des appels.

Soutien préparatoire pour la coopération :

La mesure 19.3 Coopération a été présentée lors du comité du 29 novembre 2018. L'ouverture de l'appel à projet de coopération a été validé en comité du 07 février 2019. Il aurait convenu d'ouvrir

un appel à projet spécifique pour le soutien préparatoire également et non que ce soutien soit mobilisable par simple demande au GAL. Le porteur de projet doit répondre à un appel à projet.

Le comité valide l'ouverture d'un appel à projet spécifique pour le soutien préparatoire de la mesure 19.3.

7/ Informations diverses - Projets de coopération en émergence

Les projets suivants sont en cours de définition :

- **Sur la route des savoirs de base**, projet proposé par l'ADRETS en partenariat avec Communauté de communes du Pays des Ecrins, MJC centre social du Briançonnais - service MAPEMONDE, Centre Ressources Illettrisme PACA : Mutualiser des actions, partager des expériences et trouver de nouvelles solutions de services (entre autres itinérants) pour réduire l'illettrisme et l'illectronisme de certains publics des structures partenaires. Le projet pourrait se dérouler sur le GAL Gapençais, le GAL Grand Briançonnais et peut-être sur un GAL d'Auvergne Rhône-Alpes. – Un soutien préparatoire a été déposé auprès du GAL Gapençais et est inscrit pour vote en décembre à la Région.
- **Sensibilisation aux enjeux énergétiques dans les écoles**, projet proposé par le SyME 05 en partenariat avec le Syndicat d'Energie de la Drôme (SDED) et peut-être d'autres partenaires comme les espaces info énergie : Développer des actions de sensibilisation auprès des scolaires (toutes les classes de CM2 des Hautes-Alpes + une partie de la Drôme) + Concevoir des supports qui seront utilisés par les enseignants pour aller plus loin. Le projet pourrait se dérouler sur les GAL Gapençais, SUD, Grand Briançonnais, Sisteronais-Buëch (Hautes Alpes) et Une Autre Provence (Drôme). – Un soutien préparatoire a été déposé auprès du GAL Gapençais et est inscrit pour vote en décembre à la Région.
- **Favoriser la coopération entre des ludothèques de la région**, projet proposé par l'Association Ludambule à Gap : Coopération de ludothèques rurales pour faire vivre ludiquement la transition énergétique, pour le mieux-être de tou.te.s. Le projet pourrait se dérouler sur les GAL Grand Briançonnais, Haute Provence Luberon, Dignois, Préalpes... – Un soutien préparatoire a été déposé auprès du GAL Gapençais et est inscrit pour vote en décembre à la Région.
- **Astro-tourisme**, projet proposé par plusieurs parcs régionaux (Lubéron, Verdon, Queyras, ...): Valoriser le patrimoine nocturne dans sa globalité auprès de la population et des touristes.
- **Pour une meilleure cohabitation prédation tourisme**, projet proposé par le Parc National des Ecrins, l'Espace Belledone, le Pnr du Vercors, Pnr de Chartreuse, la Communauté de commune du Verdon, PN de Vanoise... : partenariat possible avec le Pnr du Queyras.
- **Défi Famille à alimentation positive**, projet proposé par les Agribio 06, 83,13, GEPSE, Au Maquis, Pnr Lubéron, Alpes et Préalpes d'Azur, Durance Provence, Provence Verte et Pays d'Arles : Proposer à des familles volontaires de réaliser le défi de mieux manger avec un budget constant. A voir si le Grand Briançonnais participe via l'Association Environnement et Solidarité.
- **Développement d'un réseau d'éco acteurs au sein de la Réserve de Biosphère Transfrontalière du Mont Viso** : Mise en place d'objectifs autour de l'animation de ce réseau, Plan d'action, Organisation d'évènements/formations, Promotion, Formation français/italien

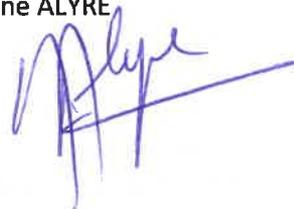
pour mutualiser, établir une stratégie touristique commune. Projet possible entre des GAL italiens et français concernés par des réserves de biosphère.

Une dernière information est donnée sur le projet de la Blanchisserie nouvelle présenté en opportunité le 13 juin dernier : Le gérant n'a pas déposé son dossier de demande de subvention.

Aucune autre question n'étant posée et l'ordre du jour étant épuisé, le comité de programmation est conclu à 19h30. Un compte rendu est édité.

Le 18/11/2019

La Présidente du GAL
Martine ALYRE

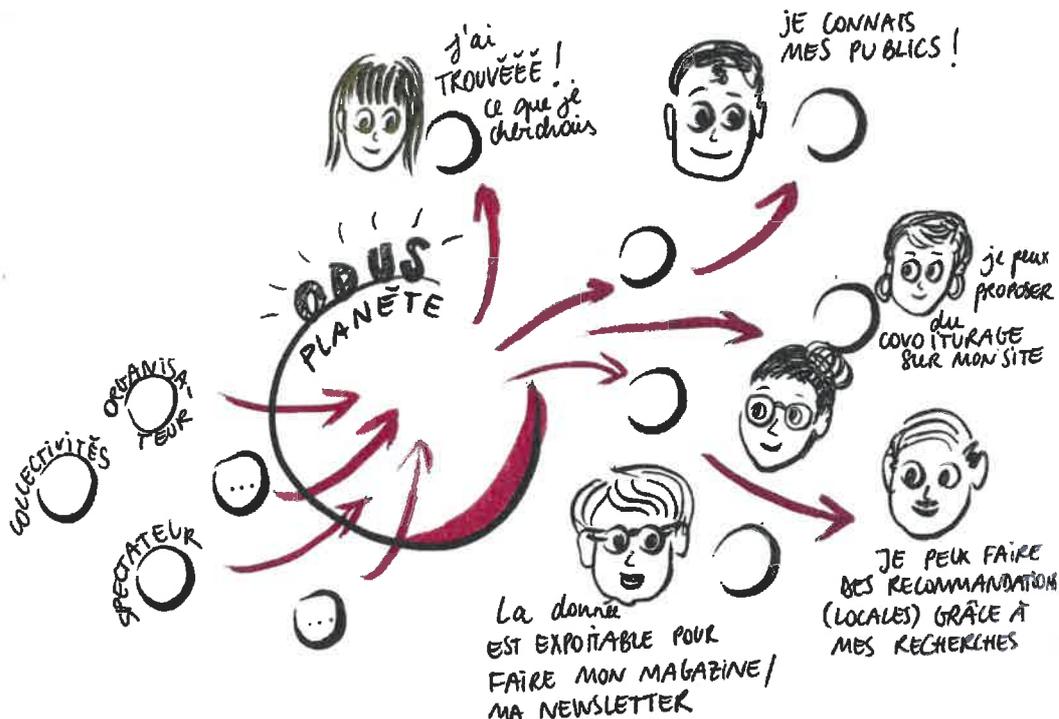


Résumé

OduS est une plateforme numérique qui mutualise l'information culturelle dans le domaine du spectacle vivant sur le Grand Briançonnais ; elle est au service des organisateurs culturels, des diffuseurs de l'information (médias, offices du tourisme, collectivités territoriales, associations).

La plateforme permet de définir collectivement les formats du domaine (formulaires de saisie), de produire les données et de les partager avec les diffuseurs de l'information. Dans le même temps, des équipes de recherche créent de nouvelles connaissances à partir des données du domaine (statistiques à des fins de politiques culturelles) et conçoivent des algorithmes plus éthiques pour la recommandation de spectacles¹. Associant chercheurs et acteurs d'un domaine autour d'un bien commun, OduS vise à transformer l'économie de l'information numérique du domaine en libérant la donnée pour déplacer le marché vers la créativité des éditeurs de contenus et assurer une pluralité éditoriale.

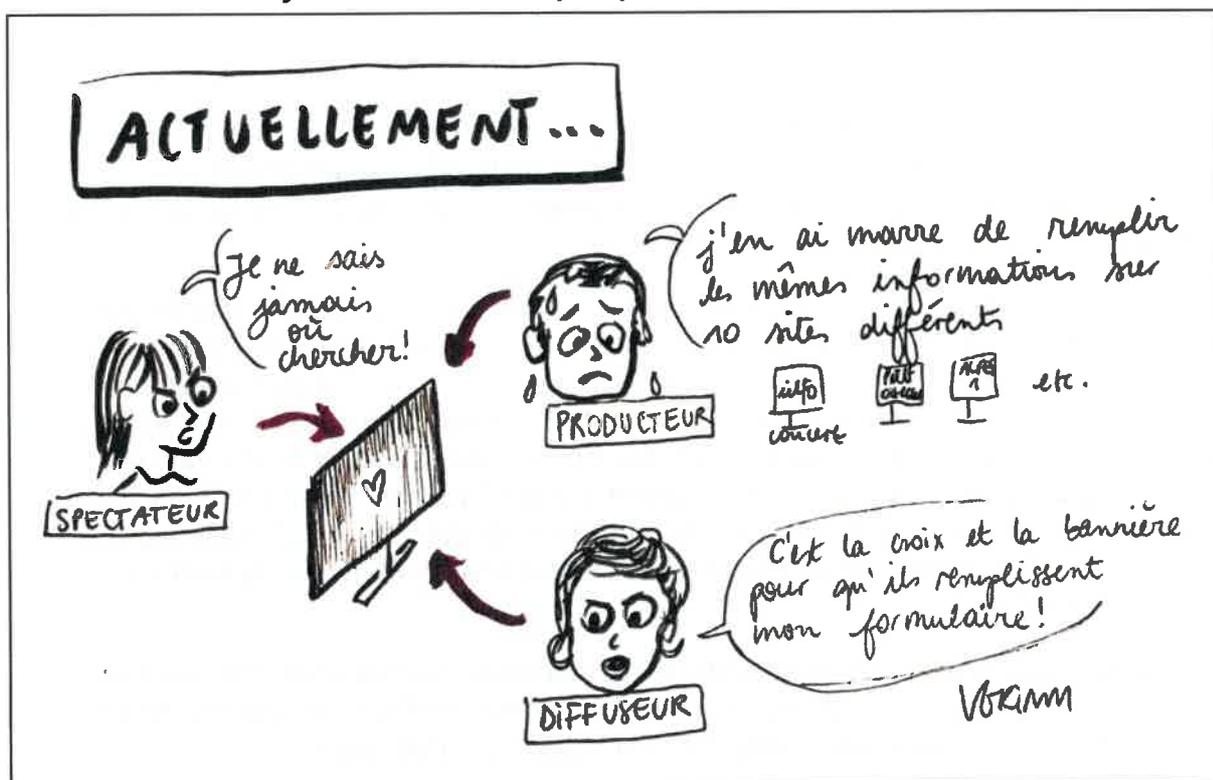
OduS redonne la main aux acteurs culturels et aux spectateurs sur les informations culturelles du territoire et permet aux éditeurs de contenu d'assurer une meilleure information de leurs lecteurs (exhaustivité et qualité des données).



¹ Les algorithmes de recommandation profilent les individus pour « connaître » leurs goûts et leur proposer des biens culturels qu'ils sont susceptibles d'apprécier (Par exemple Amazon qui recommandent certains produits sous la formule : « vous avez aimé ce livre, vous allez aimer celui-ci »). Les principales critiques portent sur l'opacité de leurs traitements et les idéologies qu'ils sous-tendent (société de consommation). Ceci au détriment du libre-arbitre des utilisateurs, des processus de désir (découverte) et de la pluralité des goûts culturels.

Les trois innovations d'OduS

des marchés de l'information numérique qui sont soit verrouillés, soit éparpillés



Actuellement, le marché de l'information numérique se concentre sur la propriété de la donnée. C'est notamment le cas de l'information culturelle sur le Grand Briançonnais : une dizaine d'initiatives d' « agendas culturels partagés » se sont mis en concurrence sans qu'aucun ne s'impose. Et c'est la gageure de toutes les plateformes de l' « intermédiation algorithmique »² qui s'attaquent à un domaine : il faut rapidement atteindre une masse critique ou bien jeter l'éponge. Cette économie de l'information numérique basée sur la séquestration de l'information, soit engendre des monopoles en atteignant la masse critique (twitter, facebook, airbnb, netflix...), soit dissémine l'information sur de multiples sites en concurrence (c'est le cas du spectacle vivant, où aucun site ne peut prétendre à l'exhaustivité de l'offre). Ces états du marché (le monopole ou la dissémination) engendrent une inefficience informationnelle alors qu'il est tout à fait incongru de baser un marché de l'information numérique sur la propriété de la donnée. En effet, contrairement à une ressource matérielle, l'utilisation (la lecture) de l'information numérique ne prive en rien un tiers pour un autre usage simultané (principe du bien commun). De plus – et contrairement à une œuvre, par exemple – l'auteur d'une information de promotion de son activité a tout intérêt que celle-ci circule librement. Le comble, c'est que dans le cas du marché où la concurrence se joue sur la détention de la donnée, les trois parties prenantes du marché sont perdantes. Les producteurs de l'information passent un temps considérable à dupliquer leur information sur une multitudes de formulaires non normalisés ; les destinataires de l'information (les spectateurs) ne disposent d'aucun site pouvant satisfaire entièrement à leurs besoins informationnels (les informations sont éparpillées sur les différents

² L'intermédiation algorithmique consiste en la mise en relation d'une offre et d'une demande par l'intermédiaire d'un dispositif de traitement automatique de l'information. C'est une plateforme numérique qui met en relation informatiquement des biens et/ou individus et qui en tire un bénéfice économique.

sites) ; et les diffuseurs de l'information concentrent leur énergie sur la captation de l'information au lieu de la consacrer à l'éditorialiser (leur cœur de métier)³

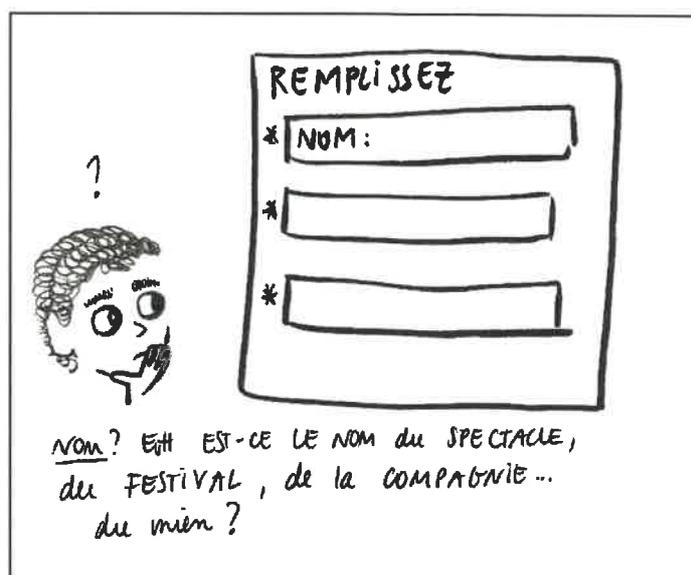
Ainsi, notre première innovation consiste à déplacer le marché de l'information culturelle afin que la valeur ne soit plus liée à la séquestration de la donnée mais à ses usages (savoir-faire éditorial). En mutualisant la donnée et en la rendant ouverte, ce déplacement permet aux producteurs de l'information culturelle d'optimiser leur temps de saisie et aux diffuseurs de l'information de se concentrer sur leur plus-value éditoriale tout en assurant exhaustivité et homogénéité des contenus.

Comment fait-on ?

D'une part, nous développerons des outils logiciels qui permettent de mettre à disposition gratuitement la donnée à l'ensemble des diffuseurs de l'information en fonction de leurs attentes et des caractéristiques techniques de leurs dispositifs. Nous concevrons ces outils avec trois partenaires de co-développement représentant l'ensemble des cas de figure. Ces partenaires sont : le site lepetitotiseau.fr, le théâtre du Briançonnais pour l'expérimentation du widget, l'office du tourisme de Pays des Écrins via la plateforme de mutualisation de l'information touristique *Apidae*. D'autre part, nous mettons en place différentes actions de sensibilisation des producteurs de l'information et nous constituerons et animerons une communauté d'utilisateurs afin que la donnée devienne un bien commun administré par les acteurs du domaine et les spectateurs.

des formats de la donnée qui sont impensés

Nous avons étudié la structure et la qualité des données culturelles d'un ensemble de dispositifs traitant du spectacle vivant. Nous avons identifié deux grands types de problèmes. Certains sont liés à la méconnaissance du domaine par les concepteurs du dispositif ce qui fait que la structure a des formulaires qui ne sont pas adaptés (le cas d'*Apidae*⁴) ; d'autres, plus subtiles, résultent du design des dispositifs. En ce qui concerne les problèmes de design, nos travaux de recherche montrent que les dispositifs numériques simulent le monde du



papier au sein des espaces numériques. Ceci va à l'encontre du web de données qui a détaché la donnée de son support. La simulation du monde du papier au sein des formulaires de saisie fait que les producteurs d'information ne produisent pas des données mais des « pages » web. Les informations ainsi produites ont un sens dans leur contexte de production mais limitent leur utilisation dans d'autres contextes (autres

³ Dans le cas d'un marché dominé par un acteur hégémonique, le seul gagnant est l'intermédiaire qui détient le monopole ; les destinataires et destinataires en sont dépendants. C'est le paradoxe entre la promesse du numérique qui devait désintermédier les domaines et qui finalement, a engendré des monopoles.

⁴ *Apidae* est un dispositif de mutualisation de l'information touristique au service des offices du tourisme, principalement. Sur cette notion de mutualisation, OduS lui ressemble bien que les modalités de cette mutualisation diffèrent fortement.

dispositifs d'affichages et algorithmes). Pour que les producteurs produisent des données et non des documents (« pages » web), il est nécessaire de penser le design comme un point d'acculturation avec la « pensée informatique »⁵. C'est en appréhendant ainsi la donnée et ses finalités, que les producteurs de l'information la rendront efficiente et permettront ainsi une pluralité d'éditorialisations de celle-ci.

Il en ressort que la saisie de l'information dans les formulaires est fastidieuse pour le producteur de contenu et que les possibilités d'utilisation de ces données par les diffuseurs sont grandement limitées au regard de ce que l'informatique permet de faire : problèmes d'homogénéité, de complétude, d'exhaustivité. Enfin, pour l'utilisateur final, les problèmes l'ensemble de ces problèmes rendent la lecture tout aussi fastidieuse que la saisie⁶. Confier la « pensée informatique » par le design aux producteurs de l'information et avoir une donnée structurée par et pour le domaine permet d'obtenir une donnée de qualité propice à toutes les applications informatiques possibles. Ainsi, notre seconde innovation combine un design de réappropriation de la donnée par les producteurs de l'information et une méthodologie pour concevoir des formats de l'information adaptés au domaine.

Comment fait-on ?

C'est par une démarche de recherche-action et des « apéro-OduS » que nous discutons avec les acteurs culturels et avec les diffuseurs de l'information les formats informatiques du spectacle vivant. Ces formats vont d'une part, faire sens pour le domaine culturel et répondre aux enjeux des diffuseurs et d'autre part, respecter la « pensée informatique ». En outre, le design des formulaires de saisie d'OduS donnent à voir l'organisation de la donnée en réseau, c'est-à-dire les objets et leurs mises en relation tels qu'ils sont dans la base de données. L'écriture de l'événement culturel dans les bases de données consiste alors à mettre en relation un organisateur avec un spectacle, une commune et un lieu, une grille tarifaire, un festival, etc. Ces mises en relation d'objets sont une à la fois en adéquation avec ce qu'est une « base de donnée relationnelle » et la traduction de l'acte d'écriture du programmateur artistique ; celui-ci, en mettant en relation tel spectacle avec tel type de lieu dans le cadre de tel festival, etc., communique au lecteur l'expérience spectatorielle de l'événement culturel en rassemblant ces différents éléments signifiants (une salle polyvalente ne produira pas la même expérience qu'un théâtre à l'italienne). Par la suite, ainsi organisés en réseau, les contenus respectent le « geste » de l'organisateur culturel et pourront être exploités pleinement par l'informatique dans le cadre d'algorithmes ou d'éditorialisations automatisées : trier, filtrer, afficher par lieu, spectacle, genre artistique, etc.

⁵ La « pensée informatique » s'organise autour du concept de réseau (des objets et des relations entre les objets), quand le monde papier s'organise autour de la mise en page tel un tableau.

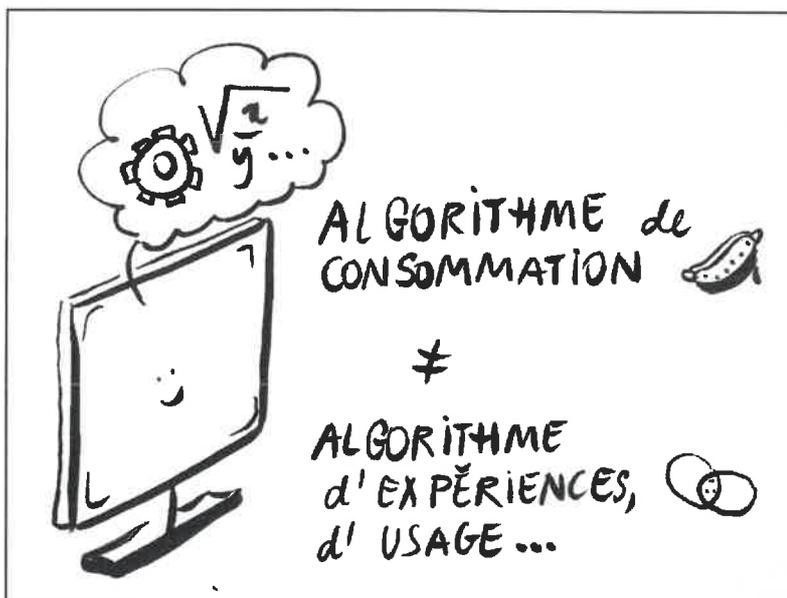
⁶ Certains dispositifs saisissent toute ou partie de l'information en interne, comme Culturo (l'agenda de l'agence culturelle de la région) ; ceci permet d'avoir des contenus plus homogènes mais le modèle économique n'est pas viable à long terme. D'autres encore « aspirent » tout ou partie de l'information sur différentes sources d'information, puis les agrègent. Ceux-ci, s'ils obtiennent une meilleure exhaustivité, montrent de très grandes faiblesses dans l'homogénéité des contenus et la structure de la donnée.

des algorithmes qui sont étriqués

L'évaluation des algorithmes pour la recommandation de biens culturels s'intéresse principalement à la capacité du système à prédire l'acte d'achat, de consommation à venir. Les algorithmes sont conçus par des informaticiens qui n'ont pas l'expertise du domaine. Au-delà de l'acte de consommation, l'expérience du spectateur et les enjeux sociaux, éthiques et

politiques d'un domaine sont donc absents de l'évaluation des systèmes de recommandation. Ainsi réduits à la prédiction de la consommation, les systèmes de recommandations sont frustes. D'une part, les algorithmes ne s'appuient pas sur les connaissances du domaine culturel et d'autre part, la plupart du temps les jeux de données sur lesquels travaillent les informaticiens n'ont pas été pensés par le domaine.

Ainsi notre troisième innovation permet de penser les traitements automatiques (algorithmes de classification ou de recommandation) en associant connaissances d'un domaine en SHS et données produites par les acteurs du domaine.



Comment fait-on ?

La conception des formats, la production des données et leur diffusion forment ce que nous avons appelé la plateforme socio-économique du dispositif. Adossée à celle-ci, une plateforme technoscientifique permet de produire des connaissances et de concevoir des algorithmes. Cette plateforme est dédiée aux chercheurs en informatique et en sciences humaines et sociales. Elle permet dans un premier temps d'enquêter sur les pratiques des spectateurs puis dans un second temps de traiter de façon croisée les résultats d'enquête et les données de la plateforme socio-économique. Dans le cadre de la conception d'algorithmes, les résultats d'enquête nous permettront d'évaluer différentes approches algorithmiques à l'aune d'autres principes que ceux de l'acte de consommation. Il s'agit de penser les algorithmes au prisme des sciences humaines et sociales.

Nous concevrons, à partir des objectifs éditoriaux de nos partenaires, des algorithmes de classification qui permettront d'ajouter des métadonnées aux données de la plateforme socio-économique. Ces métadonnées rendues disponibles à l'ensemble des diffuseurs de l'information leurs permettront d'améliorer l'éditorialisation des contenus. La boucle est bouclée : la qualité des données de la plateforme socio-économique permet de faire de la recherche en humanités numériques puis, les résultats de ces recherches sont directement réintroduits dans l'écosystème informationnel spectacle vivant sur le Grand Briançonnais.

Visuels : Virginie Grimm